
MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES



Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
36 rue de Valmy
93108 MONTREUIL CEDEX

**Prestations d'assurance hors PNAI pour le compte des
organismes de la branche recouvrement
2 lots**

APPEL D'OFFRES OUVERT

P2620-AOO-DGRM

Cadre de réponse technique

SOMMAIRE

1. Analyse de la valeur technique 40%.....	3
1. NATURE ET ETENDUE DES GARANTIES PAR RAPPORT AU CCTP 80%	3
2. ORGANISATION ET METHODES MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA FIABILITE DE LA PRESTATION (20%)	3
2. DEVELOPPEMENT DURABLE ET CRITERE SOCIAL - 10 %.....	4

ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE 40%

Le candidat décrit le contenu de son offre ci-après ou fait référence aux pages concernées de son mémoire technique : l'examen des sous-critères se fera au regard des informations que vous indiquerez dans le présent cadre de réponse, à remplir obligatoirement. Vous pouvez répondre en annexe de ce cadre de réponse. Cependant, si vous annexe votre réponse dans un mémoire technique, **n'oubliez pas de renseigner très précisément où se situe l'information souhaitée (référence à la pagination par exemple).**

1. VALEUR TECHNIQUE : GARANTIES ET METHODOLOGIE- 40 %

1. NATURE ET ETENDUE DES GARANTIES PAR RAPPORT AU CCTP (80%)

- Ce sous-critère est analysé au vu de la nature et du nombre de réserves modifiant les garanties indiquées au CCTP que le candidat aura formulé dans son offre.

Est considéré comme une réserve modifiant ou dénaturant le champ d'application des garanties indiquées au CCTP :

- toute restriction ou réduction d'application de la garantie demandée
- toute réduction du montant des garanties ou des franchises initialement prévues au CCTP (une tolérance de 10% est toutefois acceptée)
- toute réserve restrictive concernant le domaine d'activités ou l'environnement de l'exercice des activités du pouvoir adjudicateur ou concernant la nature ou la matérialité des biens du pouvoir adjudicateur ou en rapport avec les couvertures prévues au CCTP

2. ORGANISATION ET METHODES MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA FIABILITE DE LA PRESTATION (20%)

- Ce sous-critère est analysé au regard du suivi, gestion, réponses aux éventuelles questions de l'assuré en cours de contrat proposé par le candidat dans le cadre de sa méthodologie
- et délai de règlement des sinistres (article 10.2 du CCTP lot n° 1 et article 9 du CCTP lot n°2)

2. DEVELOPPEMENT DURABLE ET CRITERE SOCIAL - 10 %

a. Performance environnementale dans l'exécution du marché (50 %)

Appréciée au regard des mesures proposées par le candidat pour réduire l'impact environnemental lié à l'exécution du marché, notamment la dématérialisation des échanges et des documents contractuels, les outils numériques de gestion des contrats et des sinistres, ainsi que les modalités d'organisation limitant les déplacements dans le cadre du suivi du marché

b. Performance sociale dans l'exécution du marché (50 %)

Appréciée au regard des moyens humains et organisationnels dédiés à l'exécution du marché, notamment les dispositifs garantissant la continuité du service, la formation des équipes affectées au contrat, l'accessibilité des services proposés aux assurés ainsi que les actions de prévention et d'accompagnement mises à disposition des bénéficiaires.

